



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

نواكشوط في:

الرقم:

PROCES VERBAL
N° 8/CNCMP/2024
DU 06/02/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 06/02/2024 à 13h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de l'Agriculture (CPMP/MA)

1 °/-

Examen d'une décision déclarant infructueux le DAO relatif à l'acquisition de deux drones agricoles,
Réf. Lettre n°12 CPMP/MA reçue le 31 janvier 2024

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de revoir le motif d'écartement non justifié du soumissionnaire AERO SMART/Ets MMMM.

Commission de Passation des Marchés de la Société Nationale des Forages et Puits (CPMP/SNFP)

2 °/-

(Handwritten signatures in blue ink)

Examen de la décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition d'un compresseur, des pièces de rechanges et produits d'entretien pour deux foreuses BAUER (PRAKLA) et MI9 (MASSENSA) en trois lots distincts, Réf. Lettre n°090/CPMP/SNFP, reçue le 01/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNFP approuvant ladite décision rendant infructueux le DAO en question.

3 °/-

Examen de la décision rendant infructueux le DAO relatif à la fourniture des outils, produits et divers consommable destinés à l'exploitation de la SNFP, Réf. Lettre n°090/CPMP/SNFP, reçue le 01/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNFP approuvant ladite décision rendant infructueux le DAO en question.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

4 °/-

Réexamen du DAOR relatif à l'acquisition d'une voiture de liaison double cabine 4x4 au profit de la Région du Trarza, Réf. Lettre sn/CPMP/MIDEC, reçue le 05/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de s'assurer que les candidats sont des concessionnaires et/ou distributeurs des véhicules.

5 °/-

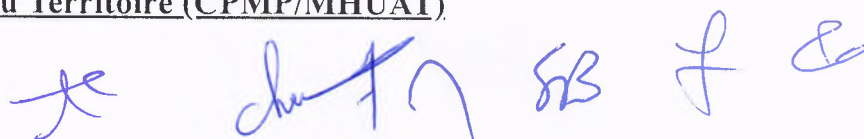
Examen du PPM 2024 de la Commune de Sebkha, Réf. lettre n° sans numéro/CPMP/MIDEC, reçue le 05/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

6 °/-



Examen du projet d'avenant n°01 au marché n°046/CIAIS/T/2022, relatif aux travaux de construction d'une école fondamentale complète de 12 SDC à Adala-Tam Naaj-Moudjéria, portant réalisation des travaux supplémentaires, **Réf. lettre n°024/CPMP/MHUAT reçue le 01/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet d'avenant.

7 °/-

Examen d'un projet de marché relatif aux travaux d'achèvement de construction de 5 logements au regroupement Mousfeya, Hodh Echargui, **Réf. Lettre n°018/CPMP/MHUAT, reçue le 31/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché.

8 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°77/CIAIS/T/2022, relatif aux travaux de construction de 06 SDC à Tekan, **Réf. lettre n°026/CPMP/MHUAT, reçue le 01/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *une copie de la lettre demandant la réception;*
- *un justificatif de la non disponibilité des salles de classes;*
- *une copie du marché initial.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

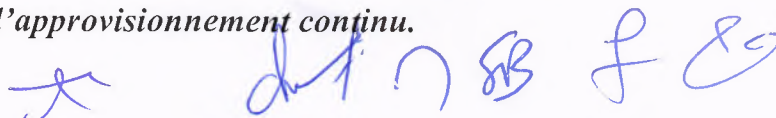
9 °/-

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture des intrants (les kits) d'hémodialyse, **Réf. lettre n°29/CPMP/MS, reçue le 02/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe, sous réserve de n'acquérir qu'une quantité des produits pouvant couvrir uniquement deux mois calendaires.

par ailleurs, l'Autorité contractante est tenue de lancer au cours de ces deux mois un appel d'offres ouvert pour assurer l'approvisionnement continu.



Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
(CPMP/CSA)

10 °/-

Réexamen du projet de marché relatif à la Fourniture de 5000 tonnes de blé destiné au programme spécial pour le Hodh Charghi (PSHC), **Réf. lettre n°09/CPMP/CSA, reçue le 30/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

11 °/-

Réexamen du projet de marché relatif à la Fourniture de 1000 tonnes de pommes de terre et de 1000 tonnes d'oignons destinées à l'opération RAMADAN, **Réf. lettre n°07/CPMP/CSA/P, reçue le 30/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

12 °/-

Examen de la réduction du délai de la réception des offres relatif à la fourniture de produits alimentaires pour l'opération RAMADAN 2024, **Réf. lettre n°10/CPMP/CSA, reçue le 05/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la réduction du délai de réception des offres de 21 jours au 15 jours calendaires.

13 °/-

Examen de la décision rendant infructueux les lots 3, 4, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25 et 26 relatif au service de transport secondaire des produits alimentaires du programme TEMWINE, **Réf. lettre n°03/CPMP/CSA, reçue le 30/01/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA rendant ce dossier infructueux.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

14 °/-

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'achèvement des travaux de construction d'une école de 04 SDC à Ould Benni à Sélibaby, Réf. Lettre n°0114/CPMP/ANESP, reçue le 31/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de confirmer la disponibilité des fonds.

15 °/-

Examen de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°033/CF/T/CIAIS/202, relatif aux travaux de construction d'un lycée de 06 SDC à Sarandogo et réhabilitation du lycée de Boghé, Réf. lettre n°113/CPMP/MHUAT, reçue le 31/01/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *une copie de la lettre demandant la réception;*
- *un justificatif de la non disponibilité des salles de classes;*
- *une copie du marché initial.*

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

16 °/-

Examen de la décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition et l'installation des équipements informatiques pour la Présidence, le Centre d'Enseignement à Distance et la Bibliothèque de l'Université d Nouakchott. Réf. Lettre sn/CPMP/DPEF, reçue le 01/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de nous fournir le DAO.

Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitie (CPMP/PANPA)

17 °/-

Examen du PPM 2024 du Port Autonome de Nouakchott (Port de l'Amitié), Réf. lettre n°001/2024/CPMP/PANPA, reçue le 23/01/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/PANPA approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics de Ministère de l'Environnement (CPMP/MEV)



18 °/-

Examen du PPM 2024 du Projet WACA-MR, Réf. lettre n°0008/CPMP/MEV, reçue le 02/02/2024.





Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEV approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances 